



Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 25 novembre 2024 à 16 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné est absent pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière et la directrice générale.

La mairesse déclare la séance ouverte à 16 h 30 et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2024-555

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 novembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 novembre 2024.

RÉSOLUTION NO. 2024-556

Position de la Ville sur le projet de modification des aires de dessertes d'une partie du secteur sud du territoire du Centre de services scolaires des Laurentides

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) termine la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Sauveur;

ATTENDU QU'en octobre 2024, le CSSL a proposé aux parents des écoles Saint-Joseph et de l'Expédition seulement deux scénarios dans lesquels plus de 300 enfants adélois devront déménager dans des écoles à Saint-Sauveur, c'est-à-dire hors de leur municipalité;

ATTENDU QUE l'école Saint-Joseph est situé au cœur du village de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le CSSL a exprimé le désir de fermer l'école L'Expédition, située au 1450 Rue St Jean, Sainte-Adèle, QC J8B 1E6, pour déménager l'ensemble des élèves dans une école de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a fait l'acquisition du bâtiment de l'école l'Expédition en janvier 2019 pour que le Centre de services scolaire des Laurentides y établisse une école alternative;

ATTENDU QUE le déplacement des élèves de Sainte-Adèle vers une école à l'extérieur de la ville risque de compromettre la vitalité du centre-ville et la mixité sociale de l'école Saint-Joseph;

ATTENDU la forte opposition des citoyens de Sainte-Adèle et le sentiment de déracinement qui en résulterait;

ATTENDU les orientations énumérées dans le chapitre 12 du plan d'urbanisme de Sainte-Adèle, la politique des familles et des aînés de la ville et le plan directeur de mobilité active actuellement en rédaction;

ATTENDU QUE l'école de proximité est au cœur de la politique de la famille de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE Sainte-Adèle est une ville de services, la ville-centre de la MRC des Pays-d'en-Haut et la ville où la population permanente est la plus populeuse sur le territoire du CSSL;

ATTENDU QUE l'accessibilité à une école primaire de quartier est un critère important dans le processus de sélections des familles pour s'installer dans une ville ou municipalité;

ATTENDU QUE les données démographiques récentes démontrent que Sainte-Adèle possède la plus forte croissance de population vieillissante de la MRC, et que l'attractivité aux jeunes familles demeure un enjeu prioritaire pour la Ville, et que de déraciner les jeunes de leur milieu de vie nuirait grandement à notre vision d'attractivité;

ATTENDU QUE des délais et des incertitudes entourent le remplacement de l'école Chante-au-Vent;

ATTENDU QUE les citoyens de Sainte-Adèle paient une taxe scolaire afin d'obtenir des services et des infrastructures correspondant aux besoins en éducation des élèves de la Ville;

ATTENDU QUE le Plan d'engagement vers la réussite du CSSL prévoit que les établissements sont répartis en 3 secteurs (nord, centre et sud);

ATTENDU QUE Val-Morin se situe dans le secteur centre;

ATTENDU QUE des enfants de Val-Morin fréquentent actuellement l'école St-Joseph;

ATTENDU QU'il n'est pas envisagé par le CSSL de déplacer les enfants de Val-Morin au secteur centre, mais de plutôt déplacer des enfants de Sainte-Adèle vers une école de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE le secteur centre compte 6 écoles primaires alors que le secteur sud en compte 5;

ATTENDU QUE la mission inscrite dans le Plan d'engagement vers la réussite du CSSL prévoit de « Contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région;

ATTENDU QUE la définition de la réussite est la suivante : La réussite éducative couvre les trois grands vecteurs de la mission de l'école québécoise: instruire, socialiser, qualifier. Elle englobe la réussite scolaire, mais va au-delà de la diplomation et de la qualification en tenant compte de tout le potentiel de la personne dans ses dimensions intellectuelles, cognitives, affectives, sociales et physiques, et ce, dès le plus jeune âge;

ATTENDU QUE de déplacer les jeunes de Sainte-Adèle à Saint-Sauveur viendrait modifier le réseau de socialisation des enfants, voire difficile le maintien des liens sociaux à l'extérieur du milieu scolaire;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides s'est engagé à affirmer que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et s'assurer que leurs points de vue soient pris en considération dans les décisions;



IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal demande au Centre de services scolaire des Laurentides de garder les élèves citoyens de Sainte-Adèle dans leur milieu de vie, et d'assurer la pérennité et la viabilité des trois écoles primaires francophones de la Ville de Sainte-Adèle tout en considérant la croissance démographique actuelle et projetée.

RÉSOLUTION NO. 2024-557

Autorisation de dépenses – Participation de membres du conseil – Souper réseautage – Chambre de commerce – 27 novembre 2024 au Spago

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

Souper réseautage Chambre de commerce de Sainte-Adèle
27 novembre 2024, Restaurant Spago

COÛT

70\$ / personne + taxes

MEMBRES DU CONSEIL

Arielle Beaudin
Jean-François Robillard
Gaëtan Gagné

QUE les frais reliés à son déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2024-558

Autorisation de paiement – Dépassement de coût - service de consultation en ressources humaines

ATTENDU la résolution 2024-147 accordant un contrat pour le service de consultation en ressources humaines à *Humance* ;

ATTENDU le rapport de madame Annie Boisclair, directrice des ressources humaines, datée du 13 novembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines



ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant additionnel de 5,451.98 \$, taxes incluses, à *Humance* pour le service de consultation en ressources humaines;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2024-559

Autorisation de paiement – Recommandation de paiement #2 (provisoire) et dépassement de coût – Travaux de bouclage d'aqueduc et réfection des infrastructures de surface - rue Bourg-Joli

ATTENDU la résolution 2024-310 octroyant un contrat à *Excapro inc.*, pour les travaux de bouclage d'aqueduc et réfection des infrastructures de surface rue Bourg-Joli ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 15 novembre 2024 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 18 novembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 220 526.68 \$, plus les taxes applicables, à *Excapro inc.* pour les travaux additionnels de bouclage d'aqueduc et réfection des infrastructures de surface - rue Bourg-Joli;

DE procéder au paiement du décompte 2 (provisoire) et la libération de 5 % de la retenue pour les travaux de bouclage d'aqueduc et réfection des infrastructures de surface - rue Bourg-Joli, soit un montant de 283 583.30 \$, taxes incluses, à *Excapro inc.* ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1346.

RÉSOLUTION NO. 2024-560
AVIS DE MOTION

Futur règlement 1341-1 modifiant le règlement 1341 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 460 000 \$

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1341-1 modifiant le règlement 1341 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 460 000 \$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
Aucune.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

RÉSOLUTION NO. 2024-561

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16 h 38.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques